

**Ecoquartier des Coteaux de la Seille
Signature de la convention Ville de Metz - CERQUAL
Mercredi 16 juin 2010 à 10h30 – Hôtel de ville**

Dominique Gros, Maire de Metz et Antoine Desbarrières, Président de CERQUAL signeront une convention de partenariat sur les certifications Habitat & Environnement et NF Logement Démarche HQE en vue des logements de l'Ecoquartier des Coteaux de la Seille, mercredi 16 juin 2010 à 10h30, à l'Hôtel de Ville de Metz, en présence de René Darbois, adjoint délégué à l'Ecologie urbaine et au Développement durable et solidaire.

Un écoquartier sur les coteaux de la Seille

Le premier écoquartier de la Ville de Metz, une zone de 30 hectares située dans le prolongement naturel du Parc de la Seille et du quartier de l'Amphithéâtre, sera prochainement urbanisé dans une démarche de développement durable mettant en valeur les atouts du site. Engagée dans une démarche d'écologie urbaine, la Ville de Metz a fait le choix d'une prise en compte systématique de cette dimension dans toutes les futures opérations d'aménagement.

L'écoquartier des Coteaux de la Seille, dont la création a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2007 sous la forme d'une ZAC, s'inscrit dans une logique de continuité avec les quartiers voisins, le tout en privilégiant une mixité de logements, de commerces et de services de proximité. Majoritairement destiné à l'habitat, il offrira 1 500 à 1 600 logements neufs qui intégreront des exigences environnementales fortes, notamment sur le plan de la performance énergétique, sur l'utilisation de matériaux et de processus économes. Les premiers permis de construire devraient être délivrés à l'été 2010.

Une convention entre CERQUAL et la Ville de Metz pour la certification des logements

Dans le cadre de cette démarche, il apparaît tout à fait approprié, et à la hauteur des ambitions municipales, d'imposer une certification environnementale de ces logements par le biais d'une convention de partenariat avec CERQUAL, société dont l'objet est d'élaborer et délivrer les certifications du logement neuf, collectif et individuel groupé ; attestant de la qualité dans les domaines environnementaux et thermique, et seul organisme actuellement habilité à délivrer ces certifications.

Le principe est d'imposer pour les programmes immobiliers à venir une démarche de certification Habitat & Environnement ou NF Logement Démarche HQE. En contrepartie, la ZAC prendra en charge une partie du coût de ces certifications sur la base de conventions qui seront signées avec les promoteurs retenus au fur et à mesure des opérations (prise en charge à 50 % maximum pour les premières opérations).



A propos de CERQUAL :

CERQUAL, organisme certificateur, délivre les certifications Qualitel (confort et économie de charges), Habitat & Environnement (confort et respect de l'environnement), NF Logement (qualité technique et services associés) et NF Logement démarche HQE.

Près de 100 000 logements ont sollicité une certification en 2009. Près de 1000 maîtres d'ouvrage s'y sont engagés, dont Bouygues Immobilier, Promogim, Les Nouveaux Constructeurs, COGEDIM, ICF, l'Immobilière 3F, Vinci, Paris Habitat,...

Une trentaine de collectivités territoriales et d'aménageurs sont également prescripteurs de la certification.

Pour plus d'informations : www.qualitel.org

Agence Wellcom :

Tél : 01 46 34 60 60 Ghyslaine Clodion gc@wellcom.fr

Aurélien Rouby ar@wellcom.fr
